

# COMMUNIQUÉ DU CONSEIL SYNDICAL FO DGFIP du 13 octobre 2013

e-mail : [fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr)

## Communiqué



téléphone : 02 40 20 76 56

NDLR : pourquoi un communiqué ?

Toute organisation démocratique digne de ce nom, se doit d'être dotée de statuts. Dans ceux de **FO** DGFIP, il est prévu que le Conseil Syndical composé de militants élus uninominale par le Congrès national se réunisse en session ordinaire au moins trois fois par an. Il est chargé d'exécuter les décisions prises en Congrès, décisions (parfois longuement) débattues puis votées. Chaque réunion du Conseil Syndical donne lieu à un communiqué qui fait le point sur l'actualité et est en quelque sorte la feuille de route de l'ensemble des militants **FO** DGFIP.

Le Conseil Syndical de FO DGFIP, réuni à Nouan-le-Fuzelier les 12 et 13 octobre 2015, a procédé à un examen de la situation générale tant au niveau national que Fonction Publique et plus particulièrement à la DGFIP.

Il affirme qu'il est plus que temps de mettre un terme aux politiques d'austérité, sources d'accroissement des inégalités, précarité et destructrices d'emplois et de droits sociaux.

Au prétexte de compétitivité, la Loi Macron va toujours plus loin dans la flexibilité du droit du travail et la déréglementation. Le pacte de responsabilité, véritable marché de dupes en termes de créations d'emplois, sape le financement de la protection sociale collective et le fonctionnement des services publics. La réduction de la commande publique et l'absence d'investissement productif accentuent les difficultés économiques et creusent les déficits publics.

En outre, le Conseil syndical considère que les rapports Combrexelle sur la "négociation collective, le travail et l'emploi" et Mettling sur "la transformation numérique et la vie au travail" constituent le prélude à la destruction du Code du travail et des droits collectifs. Il faudrait être naïf pour imaginer qu'un gouvernement pourrait toucher au Code du travail sans s'attaquer au général de la Fonction Publique.

Dans la fonction publique, le passage en force du gouvernement sur le projet d'accord Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) ou Avenir de la fonction publique, en dit très long sur sa conception du dialogue social. Ce

"49.3 social" traduit une volonté forcenée de déréglementation, prélude à la mise en œuvre de la réforme territoriale et de mobilités forcées.



L'accord PPCR n'est pas valide, FO, CGT et Solidaires l'ont rejeté!

Le Conseil syndical rappelle que ce projet, s'il comporte quelques améliorations en trompe d'ici 2020, prévoit surtout la remise en cause immédiate des droits et garanties attachées aux statuts particuliers à travers notamment la mise en place de statuts interministériels.

À la DGFIP, le Directeur Général, non content de participer activement à la suppression de 2 130 emplois prévue au PLF 2016, impose une vague de restructurations, fusions et fermetures de postes et de services d'une ampleur sans précédent.

En parallèle, les services subissent une frénésie d'expérimentations, toutes exclusivement guidées par les économies budgétaires. Ainsi, alors que ce sujet n'a jamais été abordé avec les syndicats, est lancée une expérimentation de caisse sans numéraire au mépris des besoins des populations les plus fragiles et de nos partenaires dans le secteur public local. Dans le même temps et toujours sans concertation, une instruction précise les conditions de participation de la DGFIP aux maisons de service au public. Il s'agit avant tout de mettre en œuvre à tout prix la démarche stratégique en sacrifiant les missions à la réduction massive des emplois et à l'évaporation des crédits budgétaires.

Dans ce contexte, la DGFIP a décidé, une fois de plus, de modifier les règles de gestion. Le Conseil Syndical n'acceptera aucun recul des droits de tous les agents et continuera à porter ses revendications en la matière.

S'agissant de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, le Conseil syndical rappelle son opposition à cette fausse réforme fiscale qui ne rendra l'impôt ni plus juste ni plus progressif. Loin d'alléger nos services, sa mise en place les désorganisera et augmentera considérablement la charge de travail des agents de la DGFIP.

Le Conseil syndical soutient les nombreuses actions en cours dans les départements afin de préserver le réseau de la DGFIP. Il appelle l'ensemble des personnels à rejoindre ces mouvements afin de construire un mouvement national de grande ampleur pour préserver nos **missions, nos emplois, nos structures et le maillage territorial, y compris par la grève.**

Les élus **FO** DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - M-Claire DOMINICI – Sophie LAINE

**FO** DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)